

Département
d'EURE-ET-LOIR
Canton
de Saint Lubin des Joncherêts
Commune
SAINT REMY SUR AVRE

LE PROCES VERBAL INTEGRAL DES DEBATS
POURRA ETRE CONSULTE SUR DEMANDE
EN MAIRIE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

du Conseil Municipal en date du 7 Décembre 2017 - 20h 30

de la COMMUNE DE ST REMY SUR AVRE

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

date de la convocation :

28 Novembre 2017

nombre de membres

en exercice : 27

présents : 20

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

L'an deux mille dix-sept, le sept Décembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick RIEHL, Maire.

Etaient présents : M. MMES - DANIEL - VIOLON - RODES - GUILLEMAIN - BRUNET AZIRI - RYSER - DELMOTTE - BERTOLOTTI - DUFOURMENTELLE - CADIC - RICHARD - GOSSE - PERCHERON - BAZIRE - GALANDON - GACEUR - TARRIEU - PIGALLE -

Absente : M. - Mme QUATREHOMME - AZEMARD - MOREAU - ALLAIN - KUNTZ - GRABOT - COGAN -

Pouvoirs : Mme QUATREHOMME à Mme VIOLON - Mme AZEMARD à M. DANIEL - Mme KUNTZ à Mme GUILLEMAIN -

formant la totalité des membres en exercice.

M. PIGALLE a été élu secrétaire.

pour examiner l'ordre du jour :

- Monsieur le Maire propose de porter à l'ordre du jour, le dossier suivant :
=> Rétrocession de parcelles - Modification de la délibération n° 2017/09/3.5/004 du
21 septembre 2017
Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, approuve cette proposition.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 Septembre 2017.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, approuve le procès-verbal de la séance du
21 Septembre 2017.

1/ - Demande de subventions au titre des Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux – D.E.T.R et du Fonds Départemental d'Investissement (F.D.I) :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à demander des subventions au titre des Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux et du Fonds Départemental d'Investissement pour les travaux suivants :

D.E.T.R (Etat) :

- 1/ - travaux de ravalement Ecole du Bois d'Hauterre
- 2/ - couverture du Centre Culturel OSCAR

F.D.I (Conseil Départemental) :

- 1/ - travaux de voirie 2018
- 2/ - réfection des cours de tennis

2/ - Demande de subvention au titre du fonds de péréquation :

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, autorise le maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre du fonds départemental de péréquation, pour l'ensemble des travaux de plus de 1524,49 € H. effectués au cours de l'exercice 2017.

- => sur le budget communal 625.698,63 € H.T
- => sur le budget eau 23.711,05 € H.T

3/ - DREAL – Projet d'aménagement à 2 x 2 voies par mise en concession autoroutière des RN154 et RN12 - Mise en compatibilité des documents d'urbanisme :

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, émet un avis favorable sur le dossier de mise en compatibilité de notre PLU, relatif au projet d'aménagement à 2x2 voies par mise en concession autoroutière des RN154 et RN12.

4/ – Fixation des tarifs 2018 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de revaloriser la grille des tarifs suivants pour l'année 2018 :

- a/ - Accueil Collectif de Mineurs : + 3%
- b/ - Garderie : nouvelle formule de tarification forfaitaire
Enfants rémois :
Garderie du mercredi (le soir): 10 € le mois
Garderie des vacances toussaint, pâques et juillet (matin et soir) : 10 € la semaine

Enfants hors commune :

Garderie du mercredi (le soir): 20 € le mois

Garderie des vacances toussaint, pâques et juillet (matin et soir) : 20 € la semaine

c/ - Grille tarifs publics communaux et théâtre +2% - salles OSCAR et camping +5%

Tarifs billetterie Théâtre 2018

Catégorie	Description	Tarif
A	Grand spectacle (Tarif unique)	27 €
B	Spectacle Tarif 1 (Plein tarif)	12,50 €
C	Spectacle Tarif 1 (Tarif réduit)	10 €
C	Spectacle Tarif 2 (Plein tarif)	10 €
D	Spectacle Tarif 2 (Tarif réduit)	8 €
E	Spectacle Jeune public (Festival 1er arrivés Hors Agglo)	3,50 €
F	Spectacle Jeune public	3 €

Cimetière : maintien des tarifs actuels :

Concession de 15 ans : 150 €

Concession de 15 ans en columbariums : 165 €

Taxe de superposition : 100 €

Taxe de dispersion incluant plaque : 100 €

d/ - Restauration scolaire : +2%

5/ - Fixation du prix du m3 d'eau et des tarifs de locations des compteurs d'eau, d'installation des compteurs d'eau, tarif horaire pour le branchement Eau :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, revalorise de 1%, le tarif du m3 d'eau et 2% le tarif de location des compteurs d'eau, le tarif d'installation des compteurs d'eau et le tarif horaire pour le branchement eau, prestation effectuée par les employés communaux, pour l'année 2018.

6/ - Indemnité de conseil et de confection au receveur municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le taux de l'indemnité de conseil à 100% soit 729,22 € au receveur municipal et lui accorde une indemnité de confection des documents budgétaires de 45,73€ pour l'exercice 2017.

7/ - Encaissement des produits des concessions de cimetière :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que l'intégralité de l'encaissement des produits de concessions de cimetière sera versée sur le budget communal à compter du 1^{er} janvier 2018.

8/ - Institution du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) :

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, décide d'instaurer l'IFSE (Indemnité liée aux Fonctions, Sujétions et à l'Expertise) et le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) et d'instituer les critères et les modalités d'attribution ainsi que les conditions de maintien ou de suspension de cette prime.

9/ - Renouveaulement de la prime équivalent à un 13^{ème} mois :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution de la prime dite de 13^{ème} mois aux employés communaux (non titulaires, stagiaires et titulaires de la fonction publique territoriale) et aux agents sous contrat de droit privé (emplois avenir) suivant des critères de motivation, assiduité et service rendu.

10/- Impasse Jean Jaurès :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à louer la parcelle communale située Impasse Jean Jaurès et jouxtant le local de stockage des associations, au « Garage St Rémy », exerçant son activité au 27 Rue Eugène Raymond, pour un montant de 1000€ par an.

11/ - Association GRACES – modification du tarif des adhésions et frais de dossier :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la nouvelle tarification des adhésions et des frais de dossier de l'Association GRACES.

12/ - Convention de mise à disposition d'un local au profit de l'association « Les Restos du Cœur » :

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, approuve la convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local situé au 1^{er} étage de la Maison des Services, au profit de l'association « Les Restos du Cœur ».

13/ - Remboursement de la franchise du sinistre du 23 Janvier 2016 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre le titre correspondant au règlement du sinistre survenu le 23 janvier 2016 - choc par véhicule sur toiture et gouttière de la halle du marché lors d'une livraison au magasin Netto, pour un montant de 1000,00€ représentant la franchise après recours, en règlement final des dommages.

14/ - Remboursement frais d'huissier et avocat pour référé installation gens du voyage à l'Étang du Parc du 7 au 24 juillet 2017 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre le titre d'un montant de 1163,00 €, représentant la prise en charge des honoraires de l'avocat ainsi que les frais d'huissier dans la limite du barème contractuel, dans le cadre d'un référé, suite à l'installation de caravanes de la communauté des gens du voyage, du 7 au 24 juillet 2017, sur le terrain de l'Étang du Parc, sis rue Waddington,

15/ - Remboursement du sinistre du 30 Novembre 2016 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre le titre correspondant au règlement du sinistre survenu le 30 Novembre 2016 – City park du Bois d'Hauterre incendié, pour un montant de 1206,08€, représentant l'intégralité des dommages après recours auprès de la partie adverse.

16/ - Lotissement « Les Euréiales » - convention de transfert d'ouvrages d'assainissement collectif :

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement « Les Euréiales » Rue du Vieux Pont, composé de 15 pavillons individuels destinés aux personnes séniors, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de transfert d'ouvrages d'assainissement collectif dans le patrimoine de l'agglomération.

17/ - Travaux de reliure sur registres d'Etat Civil :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise Reliure Dorure Restauration, pour un montant de 604,80 € relatif aux travaux de reliure de registres d'Etat Civil.

18/ - Approbation du marché de voirie :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acte d'engagement et autorise le Maire à signer les documents relatifs au marché de travaux de voirie.

19/ - Approbation du marché de travaux de création d'une piste d'athlétisme :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acte d'engagement et autorise le Maire à signer les documents relatifs au marché de travaux de création d'une piste d'athlétisme.

20/ - Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et prestation de services avec SEGILOG :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat d'acquisition de logiciels et prestations de services renouvelable à compter du 15 décembre 2017 pour une durée de 3 ans avec la société SEGILOG.

21/ - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement relatives à des travaux entrepris avant le vote du budget 2018, concernant la maîtrise d'œuvre du programme des travaux de voirie.

22/ - Produits irrécouvrables :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en créances éteintes, sur le budget principal et sur le budget eau, les sommes relatives aux recouvrements qui n'ont pu être effectués.

23/ - Décision modificative :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative présentée sur le budget communal ainsi que sur le budget eau. Cette décision ne modifie en rien le budget global.

24/ - Annulation et modification de la délibération n° n° 2017/09/3.5/004 du 21 septembre 2017 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification apportée à la délibération n° 2017/09/3.5/004 du 21 septembre 2017 relative à la rétrocession des parcelles AE 304 Rue Albert Schweitzer et AE 182 -185 Rue Pasteur.

INFORMATIONS :

- MAGIC'S Noël : structures gonflables samedi 16 décembre (14h/18h) et dimanche 17 décembre (10h/12h et 14h/18h) à OSCAR pour un montant de 4.330,40€ H.T.

- Banquet des Aînés le 18 Février 2018 – choix du traiteur et de l'orchestre.

Entreprises consultées :

- Animation : La Boîte à refrains (M. Alain FRESNEAU), Troupe Bounty, Berny Jordan, Magie Mélodie, J.P. Ménager, Marc animations, Tony Forman, Octarine Productions
- Imprimeur : ACR
- Traiteur : Lalaounis traiteur, la spirale gourmande, JMD traiteur, Pillette traiteur

Entreprises retenues :

Conformément à la proposition de la commission animation réunie le 22 novembre 2017, la commission des adjoints réunie le 24 novembre 2017, a retenu les entreprises suivantes :

- Animation : Boîte à refrains (M. Alain FRESNEAU) pour 990€ TTC (GUSO compris)
- Imprimeur : ACR pour 150€ TTC
- Traiteur : LALAOUNIS traiteur pour 41€ par personne

- Avenant convention PMI – locaux OSCAR :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un avenant a été signé avec le Conseil Départemental dans le cadre d'une réorganisation de l'ensemble des consultations PMI de l'arrondissement de Dreux, les services départementaux ont sollicité notre accord pour un changement d'utilisation des locaux OSCAR qui se décompose comme suit et sur rendez-vous :

- ⇒ La permanence se tient les 2^e et 4^e mardi du mois de 9h à 11h
- ⇒ Les consultations 2 vendredis par mois de 9h30 à 11h30
- ⇒ Les cours de préparation à la naissance et consultations de la sage-femme les mardis de 14h à 16h

- Renouvellement des branchements plomb : l'assemblée est informée qu'une convention pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre a été signée avec la SARL BFIE pour une durée de 2 ans

Consultations :

Maîtrise d'œuvre pour les travaux de ravalement des écoles :

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'ordonnance 2015-889 du 23 juillet 2015 et décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics une consultation (procédure adaptée) a été lancée pour la maîtrise d'œuvre - travaux de ravalement des écoles de la vallée.

Deux offres reçues :

- Compas Coordination : 11 850.00 € HT
- GD ECO : 22 500.00 € HT

Le cabinet Compas coordination a été retenu

Réhabilitation et création d'une chaufferie gaz aux écoles de la Vallée :

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'ordonnance 2015-889 du 23 juillet 2015 et décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics une consultation (procédure adaptée) a été lancée pour la réhabilitation et création chaufferie gaz des écoles de la Vallée

Six offres reçues :

- GTPI : 121 964.59 €
- PCS : 122 258.80 €
- IDEX ENERGIES : 124 527.82 €
- SERT : 131 986.31 €
- HERVE THERMIQUE : 135 577.01 €
- CRAM SAS : 135 926.16 €

L'offre de PCS a été retenue.

Travaux de création d'une piste cyclable :

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'ordonnance 2015-889 du 23 juillet 2015 et décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics une consultation (procédure adaptée) a été lancée pour la réalisation des travaux de création d'une piste cyclable.

Deux offres reçues :

	ETP MUSCI	GUERIN TP
Offre de base	26 614.00 € HT	17 590.10 € HT
Option 1	1 778.00 € HT	1 680.00 € HT
Option 1 + 2	6 290.00 € HT	4 675.00 € HT
Option 3	9 423.00 € HT	10 330.40 € HT
Option 4	Non réalisé par MUSCI	7 329.00 € HT
TOTAL HT	44 105.00 € HT	41 604.50 € HT

L'offre de GUERIN TP a été retenue pour l'offre de base et l'option 3
soit un montant de **27 920.50 € HT – 33 504.60 € TTC**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 56mn.

Pour extrait :

En Mairie, le 8 Décembre 2017

Le Maire,


Patrick RIEHL